



# **SOCIETE DES CARRIERES MARONCELLI SAS**

## **Renouvellement et Extension – Carrière « l'île des rats »**

### **OBSERVATIONS ET AVIS**

**à l'attention de messieurs les commissaires enquêteurs  
relatives à l'enquête publique du lundi 8 mars au 8 avril 2021**

#### **I – PREAMBULE**

Le Syndicat Mixte d'Eygues et Aygues (SMEA) a pour objet la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant de l'Æygues.

Il a notamment pour missions d'assurer la gestion du lit, des berges et des milieux associés (ripisylves et boisements rivulaires) de l'Æygues et la mise en œuvre des obligations réglementaires relative aux digues, et notamment à la digue rive gauche de l'Æygues située au droit du projet (digue 84D035), qui sera inscrite dans le système d'endiguement « rive gauche de l'Æygues à Orange » dont le dossier d'autorisation est en cours d'élaboration.

A ce titre, le Syndicat s'interroge sur le fait qu'il n'ait pas été sollicité voire consulté sur ce dossier, en amont de l'Enquête Publique, au regard des interactions du projet de renouvellement et d'extension de la carrière avec ses propres compétences.

Suite à la prise de connaissance du dossier d'Enquête Publique relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière de l'île des rats exploitée par la Société des Carrières Maroncelli sur les communes de Piolenc, Orange et Caderousse, veuillez trouver ci-dessous les observations du SMEA.

Le Président,  
Gérard PEZ



Copie :

- Messieurs les Maires de Caderousse, Orange et Piolenc
- Messieurs les Président de la CCAOP et de la CCPRO

## II – OBSERVATIONS DU SMEA

### II.1 – Prévention des Inondations

#### II.1.1 – Mise en place d'un convoyeur à Bande – d'une bande transporteuse

Il est indiqué que l'acheminement des matériaux entre le site d'extraction et le site de traitement se fera à partir d'un convoyeur à bande (bande transporteuse), dans les documents suivants :

- 1 – Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers – pages 8 et 10
- 3 – Etude d'Impact – pages 30, 38, 39, 40, 41, 180, 184, 204, 205, 207, 255, 257, 258, 260, 270, 271, 327, 331, 333, et 336

Il s'avère que la zone des installations de traitement se situe en rive droite de l'Æygues, lieu-dit île des rats, sur la commune de Piolenc, alors que la principale zone d'extraction se situe en rive gauche de l'Æygues, quartier Martignan, sur la commune d'Orange (cf. étude d'impact – page 41).

Dans la mesure où les matériaux extraits rive gauche seront transportés jusqu'à la plate-forme de traitement rive droite au moyen de bandes transporteuses au sol (cf. étude d'impact – page 41), le Syndicat s'interroge quant au franchissement du lit de l'Æygues par celles-ci, sur :

- L'obstacle à l'écoulement des eaux avec notamment le risque de formation d'embâcles que pourrait constituerait la bande passante, en période de crue de l'Æygues.
- Les conséquences, en amont, du rehaussement des lignes d'eau selon la côte d'implantation de la bande passante, au regard du risque de débordement, rive gauche et rive droite, et/ou de rupture des digues, notamment de la digue rive gauche.

En effet, à la lecture du dossier d'Enquête Publique, aucun document ne présente les caractéristiques techniques de la bande transporteuse ainsi que son implantation dans son franchissement du lit de l'Æygues.

#### II.1.2 – Aménagement d'une surverse au nord-est du site, rive gauche de l'Æygues

Il est indiqué la mise en place d'une surverse, rive gauche de l'Æygues, au nord-est du projet, dans les documents suivants :

- 0 – Note de Présentation Non Technique – page 5
- 1 – résumé non technique – pages 28 et 32
- 3 – Etude d'Impact – pages 314, 324, 328, 351 et 381
- 3.2 – Evaluation Appropriées des Incidences Natura 2000 – page 15
- 3.3 – Etude Paysagère – pages 25 et 27

Le projet de surverse prévue, rive gauche de l'Æygues, au nord-est du projet, se situe au droit de la digue rive gauche de l'Æygues (digue 84D035).

Hors cette digue, qui participe à la protection de la plaine d'Orange - Caderousse contre le risque inondation, sera inscrite dans le système d'endiguement dénommé « Rive Gauche de l'Æygues » dont le dossier d'autorisation est en cours d'élaboration et dont la gestion incombera au SMEA suivant des prescriptions spécifiques en matière de prévention des inondations.

Dans ces conditions :

- L'opportunité de l'aménagement d'une surverse au nord-est du site, rive gauche de l'Æygues devra impérativement faire l'objet d'une réflexion associant le Syndicat.
- L'implantation, la conception et les caractéristiques techniques de cette surverse devront impérativement faire l'objet d'une validation par le Syndicat

Par ailleurs, à la lecture du schéma de réaménagement de la carrière SCM, il semblerait que le site retenu se situe au droit de l'implantation de la nouvelle station limnigraphique de la CNR.

## II.2 – Gestion des Milieux Aquatiques

Au regard de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques », le SMEA n'a pas d'observations particulières au regard des éléments développés dans :

- le Résumé non Technique,
- l'Etude d'Impact,
- l'Evaluation Appropriée des Incidences sur Natura 2000,
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE),
- l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPV).

## II.3 – Projet de réaménagement de la carrière

Il est indiqué la création d'une aire de stationnement à proximité de la chapelle de Gabet dans les documents suivants :

- 3 – Etude d'Impact – page 386
- 3.3 – Etude Paysagère – page 36

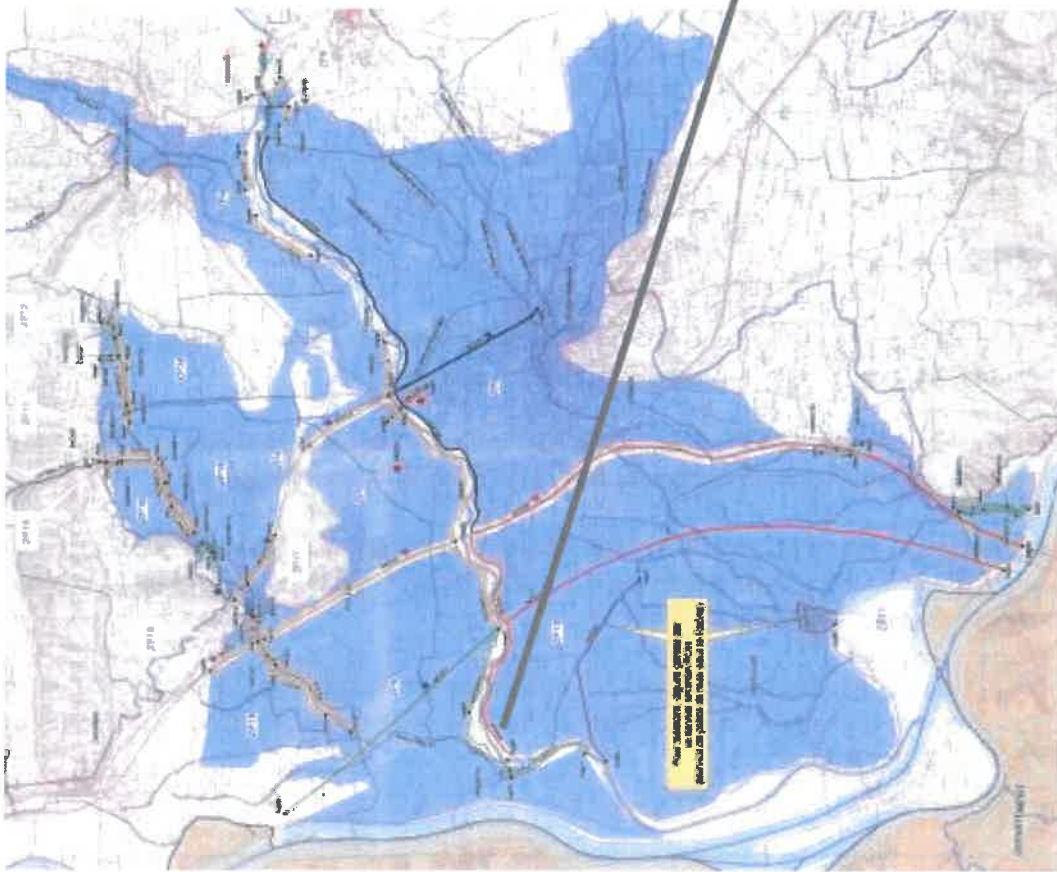
Une partie de ce stationnement est prévu le long de la digue rive gauche de l'Æygues. Dans ces conditions :

- L'opportunité de l'aménagement d'une aire de stationnement le long de la digue devra faire l'objet d'une réflexion associant le Syndicat.

## III – AVIS DU SMEA

Le SMEA donne, sur le renouvellement et l'extension – Carrière « l'île des rats » - de la Société des Carrières Maroncelli, **un avis favorable sous réserve** :

- **De fournir des éléments factuels relatifs aux caractéristiques techniques et à l'implantation de la bande transporteuse au niveau du franchissement du lit de l'Æygues.**
- **D'associer le Syndicat, aux différentes étapes décisionnelles relatives à l'aménagement d'une surverse sur la digue rive gauche de l'Æygues (digue 84D035) au regard de sa compétence en matière de gestion des digues.**
- **De manière plus générale, d'associer le Syndicat au réaménagement et à la valorisation du site, au regard de ses responsabilités en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).**



**CLASSEMENT DES TRONCONS DE DIGUES SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'AYGUES ET DE SES AFFLUENTS (décret N° 2007-1735 du 11 décembre 2007)**

**ZONES PROTEGEES ET CLASSEMENT DES TRONCONS**

**NOTA:**

*Les traits figurants les digues matérialisent l'existence des digues mais pas leur emplacement précis.*

**Legende:**

- Limite des digues et tronçons
- Tronçon de classe A
- Tronçon de classe B
- Tronçon de classe C
- Tronçon de classe D
- Zone protégée

Echelle : 1/ 30000

